

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA MARSANGE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le jeudi trente et un mars, à dix huit heures trente, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marsange, dûment convoqué le **vingt-deux mars deux mille seize**, s'est réuni à la mairie de Favières, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur **Christian MORESTIN, Président**.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude MARTINEZ, délégué titulaire, commune de Favières
M. Christian MORESTIN, délégué titulaire, commune de Favières
M. Jean-Michel BESSOL, délégué suppléant, commune de Favières
M. Dominique BENOIT, délégué titulaire, commune de Gretz-Armainvilliers
M. Gérard CHOULET, délégué titulaire, commune de Gretz-Armainvilliers
M. Gérard BAILLY, délégué suppléant, commune de Liverdy-en-Brie
M. Bernard CARMONA, délégué titulaire, commune de Neufmoutiers-en-Brie
M. Gérard CHAMPIN, délégué suppléant, commune d'Ozouer-le-Voulgis
M. Claude SEVESTE, délégué titulaire, commune de Tournan-en-Brie
M. Jean-Pierre MARCY, délégué suppléant, commune de Tournan-en-Brie
M. Guy BRANET, délégué titulaire, commune de Villeneuve-le-Comte
M. Jacques RADE, délégué titulaire, commune de Villeneuve-le-Comte
M. Jean-Pierre GILLET, délégué titulaire, commune de Villeneuve-St-Denis
M. David VICENTE, délégué titulaire, commune de Châtres
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, commune de Courquetaine

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Sébastien DOSDA, délégué titulaire, commune de Châtres
M. Nasreddine TALEB, délégué titulaire, SAN Val d'Europe
M. Philippe IMBERT, délégué titulaire, commune de Villeneuve-Saint-Denis

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Christelle TEIXEIRA, Syndicat de la Marsange
Mme Stéphanie CAVALIER, Syndicat de la Marsange

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de M. Christian Morestin, qui soumet, pour approbation aux membres du Comité Syndical, le compte rendu de la précédente réunion qui s'est déroulée le quinze mars deux mille seize.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé à la signature de ce compte-rendu par l'ensemble des délégués présents.

Monsieur Dominique BENOIT, Commune de Gretz-Armainvilliers, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

« COMPTE ADMINISTRATIF 2016 »

- **Dépenses de fonctionnement..... 129.148,21 euros**
- **Recettes de fonctionnement..... 100.686,00 euros**

- **Dépenses d'investissement..... 13.661,40 euros**
- **Recettes d'investissement..... 12.264,48 euros**

D'où un déficit global de clôture de 29.859,15 euros

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte Administratif 2015.

« COMPTE DE GESTION 2015 »

Le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal reprend les mêmes sommes que le Compte Administratif 2015.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de Gestion 2015.

« AFFECTATION DES RESULTATS 2015 »

LE COMITE SYNDICAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-11 145,28€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	198 730,82€
Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	-12 542,21€
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	-28 895,62€
Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00€
En recettes pour un montant de :	0,00€
Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 23 687,49€	

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE COMITE SYNDICAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	23 687,49€
Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	134 038,90€

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Approuve l'affectation des résultats 2015.

« REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2015 »

Les membres du Comité Syndical devront se décider de la reprise anticipée des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif 2016.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents, la reprise anticipée des résultats de l'année 2015 au budget primitif 2016.

« BUDGET PRIMITIF 2016 »

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2016 qui reprend les différents points examinés lors du débat d'orientation budgétaire du 15 mars 2016.

Le Comité Syndical après avoir examiné le projet du Budget Primitif 2016, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

- *Dépenses d'investissement*97.414,39 €
- *Recettes d'investissement*97.414, 39 €

- *Dépenses de fonctionnement*234.726,90 €
- *Recettes de fonctionnement*234.726,90 €

VOTE à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2016.

« PARTICIPATION DES COMMUNES 2016 »

Lors du débat d'orientation budgétaire du 15 mars 2016, il a été décidé de maintenir les participations des communes. Le tableau des participations des communes, pour l'année 2016.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical fixe à 80.352 euros les participations 2016 des communes adhérentes.

« INDEMNITES SECRETAIRES »

Le Président propose de fixer à :

- ❖ 360 € (trois cents euros soixante euros), l'indemnité mensuelle pour le poste « travaux accessoires comptabilité »
- ❖ 310 € (trois cent euros) l'indemnité mensuelle pour le poste « travaux accessoires secrétariat »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les indemnités pour ces deux postes, comme suit :

- ❖ 360 € le montant mensuel brut de l'indemnité forfaitaire allouée pour le poste « travaux accessoires comptabilité » à compter du 1^{er} janvier 2016.
- ❖ 310 € le montant mensuel brut de l'indemnité forfaitaire allouée pour le poste « travaux accessoires secrétariat » à compter du 1^{er} janvier 2016.

« DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER LES TRAVAUX 2016 ET A DEMANDER LES SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU DEPARTEMENT »

Après avoir rappelé les nouvelles règles d'attribution des subventions départementales, et afin de réaliser les travaux décrits dans le programme 2016, comme définis lors de la séance du débat d'orientation budgétaire du 17 mars 2016, M. le Président précise qu'il convient de proposer l'inscription d'une tranche de financement au programme « Entretien des berges et du lit de la Marsange et de ses affluents » au titre du Budget 2016 du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à savoir :

SECTEUR 5

- Confluence Ru de la Hotte / Marsange (Tournan)
- Phi 80-100 de la Ferme de l'Aunaie (Favières)
- Embâcles en aval de Favières
- Embâcles en amont de Tournan (lieudit de la Marsange, ppté Dubos)
- Berce du Caucase
- Evacuation des flottants sur l'étang de Gretz
-

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
DECIDE

1°) d'engager les travaux décrits dans le programme d'entretien sur le secteur N° 5

2°) d'adopter le plan de financement suivant :

- *Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie*
40% du montant TTC, soit 16.710,14 euros
- *Subvention du Département de Seine et Marne*
30% du Montant TTC, soit 12.532,61 euros
- *Autofinancement du Syndicat*
le solde, soit 12.532,61 euros

3°) de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

4°) de solliciter une subvention auprès du Département de Seine et Marne

5°) de donner tous pouvoirs au Président afin de passer commande des travaux.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical fixe à 80.352 euros les participations 2016 des communes adhérentes.

« DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Madame le Trésorier Principal,

Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Syndical, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux

instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé au Conseil Syndical de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année,
 - les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
 - les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.
- Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget syndical

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Claude SEVESTE, délégué titulaire de la commune de Tournan-en-Brie souhaiterait la réfection de la passerelle du barrage du Glacis.
- Monsieur Christian MORESTIN, Président fait un point sur le repérage des travaux

Aucun autre sujet n'étant abordé, Monsieur le Président lève la séance qui prend fin à 19h30

SIGNATURES

<i>MARTINEZ Jean Claude</i>	<i>MORESTIN Christian</i>	<i>BENOIT Dominique</i>
<i>CHOLET Gérard</i>	<i>BAILLY Gérard</i>	<i>CARMONA Bernard</i>
<i>CHAMPIN Gérard</i>	<i>SEVESTE Claude</i>	<i>MARCY Jean-Pierre</i>
<i>BRANET Guy</i>	<i>RADE Jacques</i>	<i>GILLET Jean-Pierre</i>
<i>VINCENTE David</i>	<i>Jean-Claude OMNES</i>	